

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2459

AMENDEMENT

présenté par
Mme Pantel et M. Maudet

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	50 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	50 000 000	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une hausse des crédits de 50 millions d'euros afin de financer l'acquisition de deux hélicoptères lourds bombardiers d'eau de type Super Puma.

Les hélicoptères lourds permettent des interventions sur des zones difficilement accessibles aux avions, notamment les espaces périurbains ou escarpés comme les zones de montagne. Ils disposent d'une grande capacité de largage (généralement de 3,5 à 4 tonnes) et présentent l'avantage de pouvoir être rechargés très rapidement et donc de délivrer une grande quantité d'eau sur un point déterminé. Ils sont également mobilisables dans le cadre de missions de transport de troupes ou de matériel en zone de feu.

L'acquisition de ces hélicoptères lourds est une demande ancienne exprimée de manière croissante, et dont la nécessité a été mise en lumière à l'occasion des récents événements qui ont vocation à se reproduire sous l'effet du changement climatique (épisodes cévenols, inondations, cyclones, etc.). La location de 6 hélicoptères de ce type par la DGSCGC chaque année confirme la pertinence de ce type d'appareil. Alors que la DGSCGC souhaite poursuivre cette politique de location à l'heure actuelle pour des raisons de coûts, nous considérons qu'il s'agit là d'une vision court-termiste, l'État dépensant cette année 30 millions d'euros pour louer des appareils.

Conformément à la recommandation que nous avons formulée dans notre rapport d'information consacré à la flotte aérienne de la sécurité civile en juillet dernier, nous réitérons donc notre proposition de diversifier notre flotte par l'acquisition en propre de ces hélicoptères lourds bombardiers d'eau.

Dans son rapport d'information de 2023, le sénateur Jean-Pierre Vogel estimait le coût d'un tel appareil à 25 millions d'euros. Nous proposons donc une hausse des crédits de manière à couvrir l'acquisition de deux appareils, soit un montant total de 50 millions d'euros.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement abonde l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » du programme 161 « Sécurité civile » de 50 000 000 euros, en minorant l'action 1 « Ordre public et protection de la souveraineté » du programme 176 « Police nationale ». Ses auteurs invitent le Gouvernement à lever le gage.